

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires Service aménagement, risques Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès LAFONT - SAR/CP tél.: 04-50-33-77-13, fax: 04-50-33-77-58 courriel: marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 2 4 FEV. 2014

Monsieur le maire

74334 POISY

objet : avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)

PJ: avis de la CDCEA, note méthodologique et rapport de la DDT

Monsieur le maire,

Comme suite à votre transmission du projet arrêté de PLU réceptionné dans mes services le 7 Novembre 2013, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) en date du 15 janvier 2014.

Cet avis est un avis simple qui doit compter parmi les pièces constituant le dossier soumis à enquête publique en application de l'article L.123-10 du code de l'urbanisme.

Les éléments joints à cet avis, et sur lesquels figure la mention « non diffusable » ne sont destinés qu'à vous permettre de mieux appréhender la position de la commission. S'agissant de documents préparatoires qui présentent des données à caractère confidentiel, ils ne doivent pas figurer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des Territoires

Thieny ALEXANDRE

CDCEA - Séance du 15 janvier 2014 Avis sur le projet de PLU de la commune de Poisy

Vu le projet de révision allégée du PLU de Poisy arrêté et réceptionné, Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDCEA,

Considérant que les modifications induites par le projet ne portent pas atteinte à un espace utilisé par l'agriculture,

A l'unanimité des membres présents, la CDCEA émet un avis favorable à la révision allégée du PLU de la commune de Poisy.

Le directeur départemental des Territoires

Thierry ALEXANDRE